

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE

COMMUNE DE GRIVESNES
2 PLACE DE ROUEN
80250 GRIVESNES

Madame Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme
 Nom : JOUR
 Prénoms : Véronique
 Profession ou qualité : Gérante des Voûtes du Plessier
 Adresse : 30 hameau le Plessier
 80250 GRIVESNES

Association :

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : Voûtes du Plessier 30 hameau le Plessier 80250

Du : 11/11/2023 à 19 heure(s) 00

et Du : à 10 heure(s) 00

Au : 12/11/2023 à 02 heure(s) 00

Au : à .. heure(s) 00

A l'occasion de (4) : Repas sur le thème COUNTRY

Fait à : GRIVESNES

Le : 09/10/2023
EURL Les VOÛTES du PLESSIER
 Signature :
 30 Le Plessier
 80250 GRIVESNES
 Port : 00 03 45 51 78
 Capital: 7.623 € - Siret : 430 316 331

ARRETE DU MAIRE N° 11/11/2023

Le Maire de GRIVESNES Madame Anne-Marie PRÉVOST

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3362-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : Mme JOUR Véronique

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 11/11/2023 à 19 heure(s) 00

au : 12/11/2023 à 02 heure(s) 00

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

à (5) : Voûtes du Plessier 30 hameau le Plessier 80250

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 09/10/2023

Le Maire,



(1) Patronymie, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie